



1717, rue Fleetwood
Laval (Québec) H7N 4B2

Téléphone:
450 978-1513
Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca
reception@sregionlaval.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 8 h à 17 h
Vendredi
de 8 h 15 à 12 h
de 13 h 15 à 15 h 30

Dans ce numéro:

1. Mot du président, p. 1;
2. Le SERL en action, p. ; 5
3. Le réaffectation ou le retrait préventif, p. 7;
4. Rencontres avec la direction de votre école : seul(e) ou accompagné(e), p. 8;
5. Élection 2^e vice-présidence par intérim, p. 9;
6. Opposition à l'inversion du flux de l'oléoduc d'Enbridge, p. 10.

Le Fer de lance

1. Mot du président

Nous vous reproduisons ci-dessous, le texte de l'intervention du président par intérim, Monsieur Guy Bellemare, effectuée à la réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Laval (CSDL), tenue le 18 février dernier.

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les commissaires,
Représentantes et représentants de la commission,
Parents,
Collègues, citoyennes et citoyens.

Le sujet pour lequel nous tenons à vous rencontrer ce soir est de la plus haute importance puisqu'il sera question du dépôt patronal en vue du renouvellement de la convention collective des enseignantes et enseignants. Ce dépôt nous concerne tous, puisqu'en plus d'attaquer, de front, les conditions de travail, il met en péril les conditions d'apprentissage des élèves.

Les 15 et 16 décembre derniers, la partie patronale déposait auprès des représentants de la Fédération Autonome de l'Enseignement, la FAE, les propositions patronales intersectorielles et sectorielles en vue du renouvellement de la convention collective du personnel enseignant.

C'est avec colère et consternation que ceux-ci prenaient connaissance de ce que le conseil du trésor et le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) considère être des offres. Offres qui n'apportent aucune avancée et qui s'apparentent beaucoup plus à des demandes patronales.

Les superlatifs manquent pour qualifier le contenu de ces deux (2) dépôts.

Essayons toujours :

• Odieux	• Ignoble
• Infâme	• Injuste
• Abject	• Méprisant
	• Irrespectueux

1. Mot du président...

Je termine par irrespectueux parce qu'il s'agit effectivement d'un manque flagrant de reconnaissance et de respect envers les enseignants et enseignants.

Ainsi, au niveau intersectoriel,

- Comment ne pas reconnaître, un instant, qu'offrir des augmentations salariales aussi dérisoires que celles proposées (0 %, 0 %, 1 %, 1 % et 1 %) et ainsi contribuer de façon volontaire à l'appauvrissement de milliers de travailleuses et travailleurs (constitués, faut-il le rappeler, de façon grandement majoritaire, de femmes) ne constitue pas un manque de reconnaissance et de respect;
- Comment ne pas reconnaître que les récupérations exigées par le conseil de trésor au niveau de la retraite ne constituent pas un manque de reconnaissance et de respect pour les enseignantes et enseignants qui se sont investi corps et âmes pendant leur vie professionnelle dans un métier qui les passionnait. Ces récupérations sont totalement injustifiées, le RREGOP étant pleinement capitalisé et ne souffrant d'aucun déficit structurel;
- Comment ne pas reconnaître, finalement, que les récupérations exigées au niveau des droits parentaux appauvriront les mères de famille en congé de maternité. Voulez-vous contribuer à l'appauvrissement de ces jeunes familles et par le fait même à celui de nos élèves?

Au niveau sectoriel maintenant,

Il est important de rappeler, pour le bénéfice de tous, que comme mentionné dans le préambule de dépôt patronal, celui-ci est le fruit d'une vaste consultation menée par le CPNCF auprès :

- De directions ministérielles;
- Des gestionnaires de commission scolaire (vous);
- Des directions d'écoles et de centres (vos collègues directrices et directeurs).

Vous devrez donc assumer, et les directions d'écoles et de centres devront en faire autant, que ces demandes sont réfléchies et voulues.

J'affirmais, d'entrée de jeu, que les propositions patronales s'apparentaient beaucoup plus à des demandes patronales. Effectivement, à la lecture du document, on constate rapidement l'ampleur de la charge contre le contrat de travail des enseignantes et enseignants. C'est une attaque drastique contre les conditions de travail du personnel enseignant. Vous entendez ouvrir la convention de A à Z et vous sous-entendez, par le fait même, que le contrat de travail est un obstacle à la réussite des élèves. Nous considérons cette attaque comme une insulte et ces propositions, en réalité, des demandes patronales.

Les propositions syndicales élaborées par les enseignantes et enseignants des syndicats affiliés à la FAE ont pour but d'améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants.

Les demandes patronales font tout le contraire.

À titre d'exemple :

- Augmenter la semaine régulière de travail à l'école de 32 heures à 35 heures. Et ce, sans aucune admission, que cette demande constitue une augmentation du travail réellement travaillé de 3 heures par semaine sans augmentation de salaire (rappelons que la rémunération du personnel enseignant est actuellement calculée sur une base de 32 heures par semaine).
- Division de la tâche en 2 types :
 - La tâche éducative

1. Mot du président...

- La tâche dédiée à la vie de l'école, de ce fait,
- Retrait du temps de nature personnelle (utilisé pour corriger, planifier, loger des appels aux parents entre autre, ...) qui plus est :
- Ces 35 heures seraient sous le contrôle absolu des directions des écoles ou des centres. (Ressentez-vous tant que ça, madame la présidente, le besoin de nous retirer toute autonomie professionnelle)?
- Parlant de contrôle, vous désirez augmenter votre mainmise sur :
 - Le processus d'affectation-mutation
 - La répartition des fonctions
 - La formation continue (vous voulez décider ce qui nous est nécessaire en termes de formation).

Les directions d'école nous pensent-elles si incomptentes et incomptents qu'elles se sentent obligées de nous retirer des pans entier de notre autonomie professionnelle et de nous encadrer mur à mur pendant 35 heures à l'école? Est-ce là, l'opinion que vous avez des enseignantes et enseignants que vous avez engagés et qui travaillent à la CSDL?

Continuons,

Les propositions syndicales élaborées par les membres des syndicats affiliés à la FAE ont comme but d'améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants mais aussi, par le fait même, d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves. On le sait, les deux sont intimement liées.

Par ce dépôt, le CPNCF affirme vouloir, entre autres, soutenir une organisation scolaire répondant aux besoins des élèves.

Pour ce faire, il propose :

- De retirer la possibilité de diminuer dès le début de l'année scolaire le nombre d'élèves quand un élève handicapé est intégré dans un groupe ordinaire (ce qui est appelé la pondération à priori);
- De retirer la moyenne du nombre d'élèves par groupe (ce qui aura pour effet de diminuer le nombre d'enseignantes et enseignants engagés et par le fait même, d'augmenter le nombre d'élèves par groupe);
- D'ajouter des motifs de dépassement (ce qui aura aussi pour effet d'augmenter le nombre d'élèves par groupe);
- D'augmenter les ratios enseignants/élèves au 2^e et au 3^e cycles du primaire ainsi qu'au 1^{er} cycle du secondaire (ce qui aura aussi pour effet d'augmenter le nombre d'élèves par groupe);
- Permettre la création de groupes à plus d'une année d'étude notamment, entre le préscolaire et le 1^{er} cycle du primaire;
- Retirer l'annexe XXII – Classe spécialisée et classement de cheminement particulier de formation (favorisant ainsi, l'intégration d'un nombre encore plus grand d'élèves HDAA dans les groupes réguliers).

C'est quand même extraordinaire de penser, qu'avec de telles propositions, vous croyez répondre aux besoins des élèves et ultimement, favoriser la réussite de ceux-ci.

1. Mot du président...

Je disais en entrée de jeu, que le dépôt intersectoriel constituait une insulte et un manque flagrant de respect face au travail remarquable et ce, dans des conditions de plus en plus difficiles, qu'effectuent des milliers d'enseignantes et enseignants au quotidien auprès de jeunes qui leur sont confiés. C'est exactement ce que nous ressentons à la lecture des demandes patronales.

En contrepartie, la FAE propose :

- Une diminution des moyennes et des maxima d'élèves par groupe;
- De limiter la possibilité de former des groupes à plus d'une année d'étude;
- La création de règles de formation des groupes pour tous les groupes d'élèves (notamment à l'EDA);
- La pondération à priori de tous les élèves intégrés;
- La reconnaissance des déficiences multiples dans la composition des groupes (parce que les groupes qui accueille des élèves avec des handicaps différents ont besoin de plus de services);
- L'introduction de ratios (nombre de dossiers) pour les enseignantes et enseignants en DF, en enseignement-ressource et en soutien linguistique;
- Le retrait de la clause de la convention collective qui vient dire que les maximums n'existent plus pour certains types d'élèves handicapés si une mesure de soutien est visible;
- L'ajout de postes d'enseignantes- et enseignants-orthopédagogues en DF;
- Et j'en passe.

Madame la présidente, par ce dépôt, les directions d'établissements et les gestionnaires de commissions scolaires et du ministère attaquent violemment les conditions de travail des enseignantes et enseignants, ainsi que les conditions d'apprentissage des élèves. Alors que nous avons proposé une série de demandes qui visent l'amélioration du quotidien du personnel enseignants et des élèves, la partie patronale réplique avec une série de demandes qui visent la simplification du travail des gestionnaires par l'augmentation du droit de gérance et qui amène un désinvestissement majeur des sommes consacrées à l'éducation.

Maintenant madame la présidente, à la lumière de ce que je viens de vous exposer, trois questions s'imposent naturellement :

- Laquelle des 2 propositions, selon vous, améliorera-t-elle les conditions de travail des enseignantes et enseignants et par le fait même, les conditions d'apprentissage des élèves?
- La deuxième question est fondamentale pour le personnel enseignant; nous voulons savoir où vous logez par rapport à ce dépôt patronal. Elle est toute simple mais lourde de sens :
 - Entérinez-vous les demandes présentées par le conseil du trésor et par le CPNCF aux représentants de la FAE?
- Finalement, si oui, pouvez-vous nous expliquer les raisons qui vous motivent?

Guy Bellemare

Président par intérim

2. Le SERL en action

C'est avec entrain et enthousiasme que les membres du SERL, toutes écoles confondues, ont commencé à manifester leur colère suite aux demandes patronales survenues le 16 décembre 2014 dernier. Les enseignantes et enseignants de la région de Laval ont bien compris le message lancé par la partie patronale; augmentation des élèves dans les classes, responsabilités et imputabilité accrues, régime de retraite revu à la baisse, diminution de salaire au cours des cinq prochaines années (offre de 0 %, 0 %, 1 %, 1 % et 1 %)... il n'en faut pas plus pour comprendre où le gouvernement veut nous amener. Notre alliance avec les infirmières et infirmiers de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) qui représente près de 65 000 membres prouve hors de tout doute qu'une mobilisation sociale s'enclenche contre les mesures d'austérité à venir. École par école, enseignantes et enseignants de Laval, c'est le moment de s'unir pour nos conditions de travail et la pérennité de l'école publique.



Le Syndicat de la région de Laval (SERL) est en mouvement d'action-mobilisation depuis le dépôt patronal du 16 décembre dernier. Les membres du conseil d'administration du SERL font une visite de toutes les écoles et centres afin de renseigner les membres sur les offres patronales et le plan d'action voté dans nos assemblées et nos instances syndicales. Si nous n'y sommes pas allés, contactez-nous au 450 978-1513 pour une visite sur l'heure du diner, après les heures de cours ou lors de journées pédagogiques.



Notre comité d'action-mobilisation est aussi fort actif, en effet une manifestation a eu lieu au centre-ville de Montréal le 27 janvier dernier en après-midi en collaboration avec la FIQ pour dénoncer les offres patronales. Nous étions tout près de 1 000 travailleuses et travailleurs de l'enseignement et du domaine de la santé à scandrer notre insatisfaction quant aux offres intersectorielles, notre message dénonçant que *les «pinottes» c'est pour les éléphants!*

Lors de l'Assemblée générale tenu le 20 janvier dernier, les membres de Laval ont été très créatifs et précurseurs dans leurs demandes. Lors du Conseil fédératif de négociation, les demandes de Laval ont été pour la majorité référencées au Comité d'action-mobilisation de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) pour la deuxième phase du plan d'action qui débutera à l'échéance de la convention collective le 31 mars prochain. Votre implication aux assemblées est très importante et très appréciée.

Le 9 février 2015 en soirée, deux autobus d'enseignantes et d'enseignants de Laval se sont organisés en très peu de temps pour aller manifester notre indignation au Premier ministre à ses bureaux de Montréal. Le tempérament festif et jovial à Laval nous a permis de défier des températures de près de moins vingt degré Celsius.

De plus, notre président par intérim, Guy Bellemare, a fait une allocution dénonçant ces mêmes offres « odieuses » et un plaidoyer en faveur des enseignantes et des enseignants auprès des commissaires le 18 février dernier, en leurs demandant de nous appuyer dans nos démarches afin d'obtenir de meilleures conditions de travail et de meilleures conditions pour améliorer la réussite des élèves. La salle de réunion était remplie à craquer d'enseignantes et d'enseignants de Laval, qui sont demeurés attentifs aux propos de monsieur Bellemare et aux réponses de ces mêmes Commissaire. Sans surprise, la présidente Louise Lortie, au nom des commissaires lavallois, ne nous a pas donné de réponses satisfaisantes mentionnant que la négociation devrait suivre son cours. Tout porte à croire que les Commissaires ne se prononceront pas pour nous

2. Le SERL en action...

aider dans nos démarches. Lors de prochaines tenues d'assemblée de Commissaires, pariez que les enseignantes et enseignants de Laval ainsi que le comité d'action-mobilisation seront moins...discrets.

Le Réseau des responsables action-mobilisation de la FAE, comportant quelques membres de tous les syndicats locaux, dont trois très actifs représentants de Laval, a créé un coup d'éclat le 20 février au Complexe Desjardins en manifestant bruyamment son insatisfaction face au « très respectueux » ministre Bolduc. Ce dernier donnait une conférence devant des représentants de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Lors de l'arrivée du ministre, un commando spécial de la FAE a déroulé une immense banderole où l'on pouvait lire « Arrêtons le sinistre de l'éducation ». Monsieur le ministre, de grâce, consultez les vrais experts de l'éducation : **les enseignantes et les enseignants!**



Notre plan d'action de la phase 1 au SERL est bel et bien enclenché. Nous en sommes à nous afficher un peu partout grâce aux autocollants et post-it (j'affiche ma colère), des manifestations ponctuelles à divers endroits, à des publicités de toutes sortes sur Internet, à des discussions avec nos parents et amis sur nos conditions de travail, à la semaine du 9 mars en appui aux femmes qui servent si bien nos services publics, etc. Lors de nos tournées d'écoles, plusieurs membres nous questionnent sur ce qu'ils peuvent faire pour manifester leurs désapprobations face à la partie patronale et concernant le droit de grève qui semble une avenue probante dans les futurs mois. Il faut savoir que ces journées de grèves, légales ou illégales, doivent être votées aux assemblées générales dans un premier temps. Nous attendons plusieurs centaines de membres lors de notre prochaine assemblée générale qui se tiendra le 24 mars prochain, à noter à vos agendas. Quant aux moyens plus « lourds » lors de la phase 2, nous en sommes à faire un plan de travail qui satisferait tous les syndicats locaux de la FAE, mais aussi les demandes du Syndicat de la région de Laval, apportées en assemblée générale. Vous êtes donc toutes et tous conviés à participer activement à la réussite de la défense de nos conditions de travail qui se détériorent d'une négociation à l'autre. Notre comité d'action-mobilisation ne cessant de grossir, vous êtes donc tous invités à participer en donnant de votre temps et vos coordonnées aux responsables Frédéric Sauvé et Pierre Morin, au bureau du SERL (450 978-1513). Nos actions prouveront à la partie patronale que nous tenons tous à nos services publics, à nos conditions de travail ainsi qu'à l'école publique.



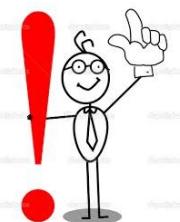
3. La réaffectation ou le retrait préventif

Les femmes enceintes ont le droit de travailler dans un milieu de travail exempt de dangers physiques ou biologiques pour elle et son enfant à naître. Ce droit est prévu par la loi sur la santé et sécurité au travail, il s'agit de la réaffectation ou du retrait préventif.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de la procédure à suivre localement :



- Vous devez consulter un médecin le plus rapidement possible afin d'identifier les risques biologiques, ergonomiques, etc.;
- Lors de cette rencontre, vous expliquez au médecin vos conditions de travail (ex : postures, milieu de travail, surveillance, type de classe, etc.);
- Le médecin doit remplir un billet médical à l'effet que vous devez passer des tests sérologiques (maladies infectieuses : parvovirus, rubéole et varicelle) et indiquant que vous devez être retirée dans l'attente du résultat des tests;
- Il est important de ne pas oublier les autres risques. Si votre médecin juge qu'il y a des dangers pour vous ou votre enfant à naître, il doit compléter un certificat visant le retrait préventif et la réaffectation de la travailleuse enceinte ou qui allaite;
- Vous devez communiquer avec la commission scolaire pour l'informer de votre situation et lui remettre le billet médical;
- Sur présentation du billet médical, l'employeur réfère au laboratoire Biron. Le coût des tests est défrayé par la commission scolaire en fonction de l'autorisation accordée;
- Le médecin, l'enseignante et l'employeur recevront le résultat des tests sérologiques;
- Le médecin doit confirmer à l'enseignante si elle est immunisée ou non;
- Sur réception des résultats des tests sérologiques et après analyse du certificat :
 - Si la travailleuse est immunisée et qu'il n'y a présence d'aucun danger identifié, la commission scolaire avise l'enseignante qu'elle doit retourner au travail;
 - Si l'enseignante est immunisée et qu'il y a d'autres risques identifiés dans le milieu de travail, l'employeur doit éliminer le danger. Si la réaffectation n'est pas possible, la travailleuse a droit au retrait préventif;
 - Si la travailleuse est non-immunisée, l'enseignante a droit au retrait préventif du travail.



Le plus important à retenir, c'est de consulter un médecin dès que l'enseignante apprend qu'elle est enceinte afin de mieux se protéger contre les risques reliés à son travail. Il est préférable de conserver les preuves de vos démarches entreprises pour trouver un médecin.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples renseignements au 450 978-1513.

Le Syndicat peut vous accompagner tout au long de ce processus!

4. Rencontres avec la direction de votre école : seul(e) ou accompagné(e)?



Nous recevons régulièrement des appels concernant cette question et il est certainement d'intérêt général d'y répondre d'une manière plus large afin de mieux vous outiller à faire face à cette situation propice à une forme d'abus de certaines directions, particulièrement celles de certaines écoles secondaires située au nord de l'île...

En effet, certaines directions convoquent le personnel enseignant sous le prétexte de discuter d'un ou de plusieurs dossiers d'élèves alors qu'il s'agit en fait de rencontres de nature disciplinaire.

Vos droits

Lorsqu'une direction convoque un membre du personnel enseignant à une rencontre, l'enseignant est-il en droit de demander le sujet de la rencontre?

La réponse est oui. Une enseignante ou un enseignant devrait connaître le motif d'une rencontre, ne serait-ce que pour s'y préparer. Nous vous invitons à demander le sujet de la rencontre par courriel afin de recevoir une réponse écrite.

Dans le cas où votre direction néglige ou refuse de vous donner le sujet de la rencontre, nous vous suggérons fortement de communiquer avec une personne conseil au SERL. Nous ferons une démarche pour que vous soyez informé du sujet de la convocation.

Puis-je me faire accompagner lors des rencontres avec la direction de mon école?

L'article 5-6.02 de l'entente locale prévoit que la commission (votre direction en l'occurrence) doit normalement vous avoir rencontré afin de vous présenter les faits reprochés et ses attentes quant à ces faits et ce, **AVANT** de procéder à des mesures et sanctions disciplinaires.

Tout document émis par la commission (votre direction) au cours de cette rencontre ne peut être versé dans votre dossier personnel.

De plus, lors d'une telle rencontre, vous **POUVEZ** être accompagné d'une personne déléguée, d'un représentant du syndicat ou de toute autre personne.

Vous pouvez choisir :

1. D'être accompagné ou non. La direction ne peut pas vous empêcher d'être accompagné. Inversement, elle ne peut pas non plus vous imposer de l'être si vous ne le souhaitez pas;
2. La personne qui vous accompagnera : une personne déléguée ou un représentant syndical.

Lors de toute rencontre convoquée par votre direction, nous vous conseillons de **prendre des notes et de les conserver**.



5. Élection 2^e vice-présidence par intérim

Je me présente, Danielle Thibault, je suis enseignante à l'école d'Éducation Internationale de Laval (ÉEIL) depuis trois ans et demi, et j'ai également déjà été 2^e vice-présidente pour le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL). À l'époque où j'occupais ce poste au syndicat, j'ai travaillé avec passion pour défendre les droits des enseignantes et des enseignants, mais j'ai dû, malheureusement, démissionner puisque ma famille souffrait trop de mon implication. Aujourd'hui, mon fils est âgé de 19 ans, donc j'ai la volonté ainsi que la liberté de défendre l'école publique avec toute la vigueur et la conviction qui m'habitent.

Je remercie les déléguées et les délégués pour mon élection au poste de 2^e vice-présidente par intérim, lors de l'assemblée des déléguées et des délégués du 17 février 2015 dernier. Je suis très fière de vous représenter car je comprends trop bien la stratégie gouvernementale qui vise la destruction massive de nos écoles publiques ainsi que de tous les services publics!

Voici ma réflexion personnelle face à cet infâme dépôt patronal :

- La résistance à une attaque injuste et ignoble est la base de l'intelligence;
- Je crois sincèrement que c'est le devoir de chaque individu de donner au monde au moins un peu de ce qu'il a reçu, surtout quand le bien être des générations futures est en péril;
- Je pourrai dire que je suis réellement une femme quand mes sentiments, mes pensées et mes actes n'auront qu'une finalité : soit celle de la communauté et de son progrès;
- Nous sommes peut-être un corps d'emploi formé d'une majorité de femmes mais le gouvernement, encore une fois, nous sous-estime! Nous sommes des mères et des pères qui ne laisseront pas comme héritage à nos enfants : une piètre éducation, une piète santé et une piète richesse collective. Nous sommes aussi des parents qui sont éduqués et déterminés donc des adversaires de tailles! Il n'y a rien de plus redoutable qu'un parent qui défend ses petits.
- Si tu ne t'occupes pas de la politique, elle va s'occuper de toi!
- Le nerf de la guerre est de gagner l'opinion publique donc on doit informer nos membres ainsi que la population de la gravité de la situation, et ce, par tous les moyens possibles et imaginables!
- Si tu es informé, tu peux faire un choix éclairé! Tu peux soit décider de te cacher la tête dans le sable et laisser les autres se battre pour toi, ou tu peux te battre à leurs côtés et ainsi augmenter la force du nombre! Je promets de travailler d'arrache pieds pour défendre l'éducation publique qui est un de nos précieux biens communs!
- Ce mouvement mondial qu'est le néolibéralisme auquel les libéraux adhèrent est une attaque directe à la classe moyenne et aux PME!

J'ai eu la chance d'avoir une éducation et une expérience riche en politique. Je vais donc m'en servir pour politiser nos membres et la population pour ainsi éviter que tous nos services publics qu'ils soient : municipaux, provinciaux ou fédéraux ne soient privatisés! Un front commun, d'une ampleur sans précédent, cela s'organise avec la participation de tous les acteurs et utilisateurs de nos services publics.

La dette que monsieur Couillard et son équipe tente de nous faire avaler, a été grandement exagérée dans le seul but de servir les intérêts des mieux nantis. Nous sommes, et de loin, beaucoup plus endettés individuellement parlant, que ce gouvernement. Ce même gouvernement est prêt à tout pour se refaire une

5. Élection 2^e vice-présidence par intérim...

virginité et faire oublier tous ses scandales, comme on a pu le constater lors de la Commission Charbonneau. Un gouvernement idéologique et conservateur, qui tente d'imposer le principe d'utilisateur-payeur à un peuple qui croit en la social-démocratie. Un gouvernement qui nous ment puisque le Québec fait partie des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui ont la dette la moins élevée.

Martin Coiteux, ancien conseiller financier du fonds Monétaire International, et travaillant maintenant pour les libéraux comme président du conseil du trésor, a servi ces mêmes mesures d'austérité à l'Argentine. Je suis une femme, une mère, une enseignante et votre représentante syndicale, avec une conscience sociale, qui ne baissera pas les bras!

Merci de me faire confiance!

Danielle Thibault
Enseignante depuis 24 années au secondaire

6. Opposition à l'inversion du flux de l'oléoduc d'Enbridge

Les interventions d'un délégué de l'école Fleur-Soleil, monsieur Martin Archambault, font du chemin.

Monsieur Archambault a collaboré à l'organisation d'une manifestation citoyenne en novembre 2014, dans le quartier St-François. Les citoyennes et les citoyens présents ont manifesté leur opposition au projet d'inversion du flux de l'oléoduc d'Enbridge qui passe à moins de 500 mètres des écoles L'Escale et Fleur-Soleil.

Monsieur Archambault a aussi sollicité l'appui des Commissaires de la Commission scolaire de Laval (CSDL). La présidente du conseil des commissaires, madame Louise Lortie, a depuis envoyé des lettres à l'Office national de l'énergie ainsi qu'à Enbridge afin de demander des garanties de sécurité. À ce jour, il n'a pas été possible d'obtenir de réponses claires quant à la sécurité de l'inversion.

Malgré que les citoyennes et les citoyennes et les citoyens soient toujours en attente de réponses satisfaisantes, il faut souligner que cet exemple d'implication citoyenne démontre qu'il est toujours pertinent de défendre ses convictions malgré les conditions d'adversité et que les démarches de conscientisation portent fruit..



Rédaction :

*Guy Bellemare
Justine Dauphinais
Manon Lafrance
Pierre Morin
Frédéric Sauvé*

Collaboration :

Joanie St-Hilaire